**Diversité Théoriques**

TABLE DES MATIERES

[1 **THEME 2** : Bien Dubui « les langues en danger » 2](#_Toc46709887)

[1.1 Question1 : quelles sont les langues en danger ? 2](#_Toc46709888)

[1.2 Question2 : A partir de quand une langue est-elle en situation critique de transmission ? 5](#_Toc46709889)

[1.3 Question3 : En quoi consiste la documentation linguistique des langues en danger ? 6](#_Toc46709890)

[2 **THEME 1 :** Jean Charconnet **«**De la théorie de l’énonciation aux opérations énonciatives ». 8](#_Toc46709891)

[2.1 Question1 : qu’est-ce qui caractérise l’énonciation ? 8](#_Toc46709892)

[2.2 Question2 : qu’est-ce que la schématisation ? 9](#_Toc46709893)

[2.3 Question3 : quelles sont les opérations logico-discursives propres à engendrer des schématisations ? 10](#_Toc46709894)

[3 **THEME 3** : Brigitte Garcia « Questions et apports des langues des signes aux sciences du langage » 12](#_Toc46709895)

[3.1 Quels sont les témoignages sur l’origine de l’histoire de l’existence de communautés sourdes signantes ? 13](#_Toc46709896)

[3.2 Comment a-t-on démontré linguistiquement que les langues des signes sont des langues ? 14](#_Toc46709897)

[3.3 L’iconicité en quoi consiste-t-elle en LSF ? 15](#_Toc46709898)

# **THEME 2** : Bien Dubui « les langues en danger »

Pour ce deuxième thème, voici les trois questions que nous nous sommes posées :

1. Quelles sont les langues en danger ?
2. A partir de quand une langue est-elle en situation critique de transmission ?
3. En quoi consiste la documentation linguistique des langues en danger ?

## Question1 : quelles sont les langues en danger ?

A cette question, nous allons essayer de dégager les facteurs susceptibles, favorisant la disparition des langues. Et au fur et à mesure, nous citerons les langues en danger ou en grand danger de disparition un peu partout dans le monde.

Selon Bien DUBUI, lors de son séminaire sur les langues en danger, avait citer quelques causes sur la disparition (attrition) des langues, et parmi celles-ci :

L’Encyclopédie *The Cambridge Handbook of Endangered Languages* donne 4 causes de l’attrition de langues :

* + Désastre naturel, maladie, famine (le gaélique irlandais après la famine de 1845-47)
	+ Guerre et genocide (des langues juives pendant la Shoah, puis sous l’URSS)
	+ Répression politique : politiques de *1 nation-1 langues* (langues de France)
	+ Marginalisation culturelle/économique/politique : le déplacement et migration forcée, attitudes négatives (langues mayas du GuatemalaURSS)

A côté de ces causes, L’Encyclopédie *The Cambridge Handbook of Endangered Languages* cite aussi la perte naturelle comme facteur.

Aujourd’hui, si vraiment une langue est en grand danger de disparition, est celle de la langue « Araki », une langue localisée au Vanuatu, île d’Araki, au sud de l’île Espiritu Santo.

Le Sénégal, pays de l’Afrique de l’ouest, malgré sa diversité linguistique, présente quelques variétés de langues en danger ou menacer de disparition, c’est le cas de la langue « Barbarie », une langue en danger, localisée au sud de la région de Saint-Louis.

Le rapport de *l’atlas UNESCO des langues en danger dans le monde* présente une cartographie « des langues en danger dans le monde, *afin de permettre sa réalisation, de nombreux éditeurs régionaux et contributeurs ont fourni et validé d’importantes données linguistiques sous forme de base de données exploitées par « le.cartographe.net »* Atlas paru en mars 2010.

Sur la cartographie pourrait-on lire « les langues en danger » à travers des niveaux de vitalité :

* Vulnérable
* En danger
* Sérieusement en danger
* En situation critique
* Eteinte

Chaque niveau de vitalité est schématisé par une couleur ; à l’aide d’une légende l’on pourra à présent identifier la langue en question :



**Carte - Les langues en danger en Amazonie (extrait)**



**Carte - Les langues en danger dans la chaine de l'Himalaya**



**Carte - Les langues en danger en France**



## Question2 : A partir de quand une langue est-elle en situation critique de transmission ?

Ici, nous allons essayer de définir une « langue en situation critique de transmission » et à l’aide des références bibliographiques, données par BIEN DUBUI, lors de son dernier séminaire, essayer de booster la réflexion sur cette question. Et la référence qui nous permettra de développement, s’agira :Deprez, C.2008. « Les langues des migrants : l’enquête famille de 1999 » *in langues et cité bulletin de l’observatoire des pratiques linguistiques*, n°13, 7-9. DGLFLF.

Selon le rapport de l’UNESCO (Atlas paru en mars 2010), une « *langue en situation critique »* est une langue où « *les locuteurs les plus jeunes sont les grands-parents et leurs ascendants, et ils ne parlent la langue que partiellement et peu fréquemment »*. En d’autres termes, c’est lorsque la génération des parents peut la comprendre ; ils ne la parlent pas entre eux ou pas avec les enfants.

L’enquête famille de 1999, est une enquête qui portait sur un recensement d’échantillonnage de « 380000 personnes de plus de 18 ans ».

L’enquête concerne également de la transmission occasionnelle portant sur une langue étrangère, s’appuyant sur la mémoire du locuteur.

Dans l’enquête famille, l’accent est surtout mis sur les « migrants » immigrés vers la France et le moyen de transmission de la langue envers leurs ascendances.

*« Il apparait que 13,4 % des personnes interrogées répondent que, lorsqu’elles avaient 5 ans, au moins un de leurs parents (père ou mère) leur parlait habituellement (9,8 %) ou occasionnellement (3,6 %) une langue étrangère2 ; ce qui représente environ 6,5 millions de personnes ».[[1]](#footnote-1)*

Le recensement qu’a fait Deprez, C. (2008) en île de France sur la famille des migrants, est considérable car le taux de retransmission montre que, une fois en France, les enfants de la famille des ressortissants perdent leur langue d’origine en contact avec le français, langue (sur place). « Langue nombre % Turc 109 000 86,6 Cambodgien (khmer) 23 000 69,9 Portugais 549 700 67,4 Arabe 934 000 65,3 Vietnamien 73 000 54,9 Anglais 203 900 51,7 Berbère 195 000 50,7 Espagnol 641 000 38,5 Russe 32 000 27,5 Italien et dialectes d’Italie 768 000 27,4 Polonais 235 000 25,6 »

Il (Deprez, C. (2008.) dira plus loin « *Un taux proportionnellement élevé de transmission occasionnellement peut être interprété comme un signe de l’affaiblissement dans l’usage et la transmission de la langue d’origine »,* donc en situation critique.

Si l’on se fonde à la définition de l’UNESCO, sur « une langue en situation critique », l’on pourrait dire que la ou les langue(s) des migrants sont en situation critique : les enfants qui sont censés assurés le relais de cette langue et que leurs parents ne parlent avec eux que fréquemment ; n’y aurait pas de « *Transmission intergénérationnelle ».*

## Question3 : En quoi consiste la documentation linguistique des langues en danger ?

Assurer la survie ? Montrer l’importance des langues ? Victor Segalen disait : « *quand le divers rétrécit, c’est l’humanité qui s’appauvrit ».*

« Si un jour la terre entière devait parler une seule et même langue, manger la même cuisine, s’habiller de la même façon, elle n’aurait plus qu’un seul horizon culturel et il nous resterait nos yeux pour pleurer la diversité perdue « *Assurons-nous que cela n’arrivera pas ».* Que faire ? La documentation.
Certains considèrent que le travail du linguiste devrait servir à la documentation des langues en dangers avant leur disparition. En effet, des linguistes peuvent être appelés à porter leur connaissance au service des projets de conservation, revitalisation par exemple, vers la codification de la langue.

Bien Dubui, lors de son séminaire a défini la conservation comme « *Projets cherchant à soutenir la langue (ayant locuteurs natifs et n’étant pas en situation critique) à documenter, à codifier, élaborer la langue en vision d’une possible attrition future »*

Des projets variés existent pour la conservation de la langue, dont :

* Des dictionnaires édités et en ligne
* Des sites sur la culture, des sites associatifs
* 12 stations de radio.

Il existe aussi la revitalisation, comme moyen « d*’étendre le nombre de locuteurs, de domaine d’usage de la langue d’une langue ayant encore des locuteurs natifs ».*

Pour ce point, nous allons citer un exemple sur la revitalisation d’une langue ; un exemple que nous avons pris dans **Sororo.org.** Il s’agit de la langue « Araki », page réalisée en collaboration avec Alexandre François, 2010. Selon le linguiste Alexandre François « *Seules 8 personnes parlent encore la langue couramment. La centaine d’habitants qui vivent en Araki n’ont aujourd’hui qu’une connaissance passive et parcellaire de la langue ».*

Sous l’impulsion des linguistes Alexandre François et Hannah Vari-Bogiri, un projet de revitalisation a été mis en place depuis le début des années 2000 :

* **Médias, diffusions, et enseignement**.

Alexandre François a publié plusieurs ouvrages sur ou dans la langue araki, dont :

* Une grammaire de référence.

Dans ce dernier, vous pourrez notamment retrouver le mot sorosoro « paroles, histoire, langue… » (lui-même issu de la racine Soro « souffler, parler…), qui a donné son nom à leur association.

# **THEME 1 :** Jean Charconnet **«**De la théorie de l’énonciation aux opérations énonciatives ».

Pour ce premier thème, voici les trois questions que nous nous sommes posées :

1. Qu’est-ce qui caractérise l’énonciation ?
2. Qu’est-ce que la schématisation ?
3. Quelles sont les opérations logico-discursives propres à engendrer des schématisations ?

## Question1 : qu’est-ce qui caractérise l’énonciation ?

A cette question, nous allons essayer de définir ce qu’est l’énonciation et de citer ses caractères formels. Emile Benveniste, dans son article, commence par rappeler que : « *L’énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d’utilisation »[[2]](#footnote-2).* (1970 : p.12). A partir de cette définition, l’on sous-entend un processus d’appropriation, c’est à dire une réalisation individuelle de la langue. L’énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours.

Alors, dès l’instant qu’on parle de discours, on parle de l’argumentation. Et cette argumentation n’est rien d’autre que l’énoncé et Benveniste nous dira « *Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu’on parle, cette manifestation de l’énonciation, n’est-ce pas simplement « la parole ? » - Il faut prendre garde à la condition spécifique de l’énonciation : c’est l’acte même de produire un énoncé et non le texte de l’énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. La relation du locuteur à la langue détermine les caractères linguistiques de l’énonciation. On doit l’envisager comme le fait du locuteur, qui prend la langue pour instrument, et dans les caractères linguistiques qui marquent cette relation ».* (Idem, p.13).Toute énonciation est, explicitement ou implicitement, une allocution, nous dira Jean Chaconenet, lors de son séminaire, elle postule un allocutaire. Et cette postulation se fait à travers des indices spécifiques que Benveniste appelle des « caractères formels »

« *Ce qui en général caractérise l’énonciation est l’accentuation de la relation discursive au partenaire, que celui-ci soit réel ou imagé, individuel ou collectif. Cette caractéristique pose par nécessité ce qu’on peut appeler le cadre figuratif de l’énonciation ».* (Benveniste, 1970. P.13). Et parmi ses caractères formels, nous avons : la déixis, qui se divise en trois, dont :

* Le déictique personnel,
* Le déictique temporel, et
* Le déictique spatial.

Le déictique personnel, dit Benveniste, est « (*le rapport je-tu) qui ne se produit que dans et après l’énonciation : le terme je dénotant l’individu qui profère l’énonciation, le terme tu, l’individu qui y est présent comme allocutaire ».* (p.14). Cependant, on peut dire que cet indice ne concerne que la première personne et la deuxième personne du pronom personnel, des pronoms possessifs. Et la troisième personne est exclu dans l’appareil formel de l’énonciation ne dénotant pas de spécificité de personne.

De même nature, le déictique spatial, qu’il appelle des indices « *de l’ostension (type ce, ici, etc.), termes qui impliquent un geste désignant l’objet en même temps qu’est prononcée l’instance du terme »* (pp. 14). Et le déictique temporel que Benveniste classe comme « une troisième série » car « *ce sont des formes temporelles, qui se déterminent par rapport à l’EGO, centre de l’énonciation* ». (p.15). Et il poursuit « *Cette relation du temps mérite qu’on s’y arrête, qu’on en médite la nécessité, et qu’on s’interroge sur ce qui la fonde. On pourrait croire que la temporalité est un cadre inné de la pensée. Elle procède l’instauration de la catégorie du présent, et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le présent est proprement la source du temps »* (p.15).

## Question2 : qu’est-ce que la schématisation ?

Ici, nous allons essayer de définir la schématisation et tenter de la différencier de la logique formelle.

Jean-Blaise Grize, dans son article, commence par rappeler que « *La notion qui va me servir à articuler le langagier au prélangagier est celle de schématisation »[[3]](#footnote-3).* (1998 : 121). Des lors, on s’aperçoit que cette notion est construite à l’aide d’une langue naturelle. En effet, de ce point de vue nous pouvons dire qu’une langue naturelle est une lague normale, parlée par un être humain. Elle s’oppose à la langue formelle tel que le langage informatique, ainsi qu’au langage créatif des langues construites. Par ailleurs, la schématisation est faite d’un discours tenu par quelqu’un à quelqu’un d’autre ; on peut dire qu’il lui propose un dessin ce dont il est question. Or selon Grize, une reproduction implique quatre choses.

* Elle résulte d’un comportement social.
* C’est une composante d’un processus de communication.
* Elle contient des marques du sujet énonciateur, c’est à dire qu’elle n’est pas faite de propositions vraies ou fausses, mais d’énoncés.
* Elle est non formalisable au sens strict du terme, dans la mesure précisément où y sont présentes des marques des sujets.

Ce qui d’ailleurs même, la différencie de la logique formelle car il le dit à travers deux constats :

Premier constat : il est parti de la théorie « Beweistheorie », car comme il le dit en ces termes : « c’est que la logique formelle est une Beweistheorie comme le disait Hilbert. C’est la logique de la démonstration. Or une démonstration est un ensemble de propositions, qui ne dépendent ni de ceux qui les assertent, ni des circonstances de leur production ». Ce que Kurt Schütte entend de cette théorie et qu’il s’agit de la doctrine de la démonstration aussi connue sous le nom de théorie de la preuve, qui est une branche de la mathématique[[4]](#footnote-4), puisque ce dernier fut l’étudiant d’Hilbert. De plus George Boole, aussi la (logique formelle) comprend comme une discipline normative et il dit : « la logique naturelle n’a rien de normatifs ; elle relève des sciences naturelles que des sciences mathématiques ».[[5]](#footnote-5)

Deuxième constat : est que la pensée ne fait que mathématiser, loin de là et c’est heureux ! Cependant la pensée de tous les jours, la pensée commune ne procède pas pour autant de n’importe quelle façon.

## Question3 : quelles sont les opérations logico-discursives propres à engendrer des schématisations ?

Nous avons dit haut que la schématisation n’est rien d’autre que la logique naturelle, qui est à distinguer de la logique formelle. Car comme le dit Jean-Blaise Grize,j’appellerai *alors par définition logique naturelle la théorie de ces opérations logico-discursives, propres à engendrer des schématisations[[6]](#footnote-6)*. Ces opérations sont logiques, parce que « opérations de pensée » et discursives parce que « la pensée se manifeste à travers un discours ».

Par ailleurs, nous pensons que, de la théorie de l’énonciation jusqu’aux « opérations logico-discursives » ; il y a un enchaînement de la communication des sujets parlants, donc un discours qui susceptible d’être schématisé. Nous avons vu comment un « je » implique un « tu » dans l’énonciation ; ce qui d’ailleurs motive Catherine Fuchs à dire : *On sait que l’hypothèse de base de toute théorie énonciative est l’inscription du sujet au sein même du système linguistique, manifestée en particulier par l’existence de certains catégories grammaticales spécialisées, qui marquent le rapport du sujet à son énoncé (personnes, modalités, temporalités, déixis, etc…)[[7]](#footnote-7)* ( 1984 : pp.45) cf. « l’appareil formel de l’énonciation » de Benveniste. Peirce écrit « chaque fois que nous pensons, nous avons présent à la conscience un sentiment, une conception ou une autre représentation qui leur sert de signe (1984 : 208). Et de Peirce, de Saussure, et de Freze, Jean-Blaise Grize a fondé sa terminologie, à la sémiotique de ces derniers ; sans toutefois rester fidèle à leurs concepts.

En effet, selon lui, un signe renvoie quatre éléments :

* Ce qui constitue sa réalité sensible, son signifiant, le graphisme.
* L’idée qui lui est associée, son signifié.
* L’objet qu’il dénote, tel que le signifié le détermine, le définit.
* Le référent qu’il désigne, c’est à dire l’unité actuelle dont l’objet du signe ne constitue qu’un seul aspect.[[8]](#footnote-8)

Et ce surpassement de ces prédécesseurs, nous conduit à dire que tout discourt peut et pourrait être schématisé par des « opérations logico-discursives », qu’il a présentées sous forme de figure.

Préconstruits culturels

Notions

Classes-objets

Couples prédicatifs

Déterminations

Configurations

Enoncés

Et sur ce schéma, Grize se charge de les commenter en expliquant chaque notion. En étalant ses explications, il écrit *« je pourrais dire, de façon imagée ; c’est ici que j’introduis la notion de préconstruis culturels (PCC). De quoi s’agit-il ? Du dépôt que les représentations sociales laissent dans la langue. Au fond, il s’agit de l’aspect langagiers des représentations sociales »*. Dès lors, dans son article, il essaye d’expliciter cette notion : PCC.

« Préconstruits parce que acquis, et culturels parce que fonctions de l’environnement collectif (1998 : 120). Et ajoute « *or, chaque fois que se pose le problème spécifique d’action, discursives ou non, seules certaines zones de ces représentations sociales sont mobilisées. Dans le cas où l’action consiste en la production d’un discours, la pensée va se focaliser sur un certain nombre de leurs éléments que j’appellerai avec* Culioli des « notions primitives » (1998 : 120). Et ce Antoine Culioli est le fondateur d’une théorie aujourd’hui sous le nom « Théorie des opérations énonciatives » ou « théorie des opérations prédicatives et énonciatives », qu’il définit comme une linguistique ayant pour l’étude de l’activité de langage à travers la diversité des langues naturelles.

Les autres opérations telles que « classes-objets » représentent les éléments de la langue comme : « l’homme », et cette opération est alignée à « couples prédicatifs » c’est à dire son signifié, extraction sémantique « être mortel ». Et celle « déterminations », elle implique le prédicat à un objet ; celle « énoncés », le jugement qui peut y avoir et enfin celle « configurations », elle concerne les ou l’organisation du discours.

# **THEME 3** : Brigitte Garcia « Questions et apports des langues des signes aux sciences du langage »

Pour ce troisième thème, voici les trois questions que nous nous sommes posées :

1. Quels sont les témoignages sur l’origine de l’histoire de l’existence de communautés sourdes signantes ?
2. Comment a-t-on démontré linguistiquement que les langues des signes sont des langues ?
3. L’iconicité, en quoi consiste-t-elle en LSF ?

## Quels sont les témoignages sur l’origine de l’histoire de l’existence de communautés sourdes signantes ?

Répondre à cette question, c’est de se demander les sourds ont-ils ou pas une langue : la langue des signes. Plusieurs témoignages rapportent sur l’existence de communautés sourdes signantes. Et les principales informations dont nous disposons sont des ouvrages, des recueils de signes et des témoignages d’entendant signalant la communication gestuelle de certains de leurs contemporains sourds. Voici quelques témoignages :

* Nous disons que le premier témoignage sur l’existence de communautés sourdes signantes, est celui de Pierre Desloges, pour connaître le sort des sourds-muets à l’époque, il suffit de lire *Observation d’un sourd et muet sur un cours élémentaire d’éducation des sourds et muets* (en 1779). *« Mis en apprentissage contre de gré et l’avis de mes parents qui me jugeaient incapable de rien apprendre ; obligé de chercher de l’ouvrage pour subsister ; sans appui, sans protection, sans ressources ; réduit deux fois à l’hôpital, faute d’ouvrage ; forcé de lutter sans cesse contre la misère, l’opinion, le préjugé, les injures, les railleries les plus sanglantes des parents, d’amis, de voisins, de confrères qui me traitent de bête, d’imbécile, de (…). Dans les commencements de mon infirmité et tant que je n’ai pas vécu avec des sourds-muets, je n’avais d’autre source pour me faire entendre que l’écriture ou ma mauvaise prononciation. Je ne servais que de signes épars, isolés, sans suite et sans liaison. Je ne connaissais point l’art de les réunir pour en former des tableaux distincts, au moyen desquels on peut représenter ses différentes idées, de les transmettre à ses semblables, conserver avec eux en discours suivis et avec ordre »[[9]](#footnote-9)*
* Le premier point que je tiens à souligner, c’est que cette langue a existé du jour où les sourds ont eu à communiquer entre eux, jusqu’à aujourd’hui.[[10]](#footnote-10)
* A partir de 1760 arrive l’Abbé de l’Eppée, grande figure dans l’histoire de communauté sourde, qui ouvre un établissement dans lequel on utilise des signes. Deux remarques cependant : premièrement l’objectif final d’apprendre le français, et les signes ne constituaient donc au départ qu’un moyen d’accéder au français ; deuxièment, l’Abbé de l’Epée préconisée dans son établissement non pas la langue des signes, mais les signes méthodiques.

Par ailleurs, nous allons citer quelques critères définitoires permettant de définir ce qu’est une communauté sourde. Or ce qui définit une communauté à la base, loin de trouver un parmi les anthropologues et les sociologues, on peut retenir des critères basiques qui permettent d’identifier la présence ou non d’une communauté dans le passé. En 1964, Charles Wagley et Marvin Harris, anthropologues américains, ont listé ces quelques critères basiques de ce qui peut définir une communauté afin de comprendre la structure des sociétés tribales sud-américains :

* Caractéristiques physiques ou culturelles
* Expérience d’une inégalité de traitement
* Pratique de l’endogamie
* Sentiment d’appartenance à un groupe
* L’adhésion non volontaire.[[11]](#footnote-11)

## Comment a-t-on démontré linguistiquement que les langues des signes sont des langues ?

Avant d’aborder cette question, il nous faut à prime bord revoir deux auteurs de courants linguistiques différents ; celui de Saussure, le père fondateur de la grammaire moderne c’est à dire le Structuralisme et celui d’André Martinet, de la linguistique fonctionnelle car leurs théories ont démontré linguistiquement les langues. Saussure, définit la langue comme « système de signe linguistique [[12]](#footnote-12)», qui lui-même, c’est inspiré de l’idéologie de Charles Darwin, à propos du comportement scientifique comme « une combinaison bien dosée de scepticisme et d’imagination confiante. Chaque thèse même la plus admise est considérée comme hypothèse, et chaque hypothèse, même la plus étrange, est considérée comme thèse, susceptible d’être vérifiée et développée (1916 : pp.2). André Martinet est un fonctionnaliste qui s’est inspiré de la tradition Saussurienne, en tenant compte aussi bien du Structuralisme que de la perspective fonctionnelle. Il définit la langue comme « un instrument de communication doublement articulé[[13]](#footnote-13) » (1970, pp.20) ; et se détache ainsi de la tradition Saussurienne. D’après la linguistique d’André Martiné tout énoncé linguistique à deux niveaux :

* Au premier niveau, les unités de la première articulation appelées : monèmes (unités significatives minimales).
* Au deuxième niveau, les unités de la deuxième articulation, appelées « phonèmes ils sont issus de la segmentation des monèmes en unités de la première articulation ».

C’est cette double articulation telle qu’elle est définie par André Martinet, que d’autres ont servi pour démontrer l’existence linguistique des langues des signes. Cependant, cette théorie ne définit pas ce qu’est une langue, elle permet simplement de dire si telle forme de communication est une langue ou non[[14]](#footnote-14). En ce qui concerne les langues des signes, ce ne sont bien sûr pas des sons qui forment les mots, mais les paramètres du signe.[[15]](#footnote-15)

Ils existent cinq (5) paramètres principaux pour former un signe :

* La configuration de la main pour former un signe
* L’emplacement de la main par rapport au corps, par exemple au niveau de l’épaule, ou de la tête, etc.
* L’orientation de la main : vers soi, vers le haut, vers le bas, etc.
* Le mouvement de la main : un cercle, un trajet d’un point à un autre, etc.
* L’expression faciale.[[16]](#footnote-16)

Ces principes sont associés pour former des indices avec lesquels on forme des phrases. Les langues des signes sont donc bien « doublement articulées, ce sont donc des langues ».

## L’iconicité en quoi consiste-t-elle en LSF ?

Ici, nous allons essayer de définir l’iconicité, voir les structures d’iconicité en Langue des signes françaises et ce qu’ils ont de commun avec d’autres.

De nombreuses ouvrages ont défini l’iconicité comme un caractère d’icône, c’est à dire signe qui ressemble à ce qu’il désigne ; à son référent et ou d’une représentation fidèle de quelque chose. L’a rejetée dans la langue de communautés sourdes signantes, revient à ne plus parler cette langue ou bien voir cette communauté abandonnée. Car cette iconicité, dont le transfert à l’interlocuteur, se fait à travers gestes ; par ailleurs Brigitte Garcia, lors de son séminaire a parlé trois types d’iconicité, qui se différencient par rapport à leurs réalisations par les sourds : des iconicités d’image, des iconicités de diagramme et iconicité dormante qui n’est pas utile. Selon Brigitte Garcia l’iconicité d’image correspond à des transferts, liés par le dire en montrant, qui est une structure iconique « je te dis et je te montre » : iconicité spécifique. De plus, elle dégage deux autres types de transferts qui sont situationnels : donne à voir le déplacement d’un actant par rapport à un locatif stable et personnels : donne à voir les attitudes, actions subies par l’entité dans laquelle s’est transféré le locuteur.

Christian Cuxac dans son article parle « d’iconicité de premier ordre », des transferts d’image car en ce qui concerne les transferts situationnels, il écrit « le locuteur vise à reproduire iconiquement dans l’espace situé devant lui des scènes en quelque sorte vues de loin et qui figurent généralement un déplacement spatial d’un actant du procès de l’énoncé par rapport à un locatif stable »[[17]](#footnote-17) Et les transferts personnels « les structures reproduisent, en mettant en jeu tout le corps du locuteur ».

L’iconicité de deuxième ordre, elle affecte le vocabulaire standard. En ce qui concerne les nominaux, elle est pour l’essentiel métonymique[[18]](#footnote-18). Celle de troisième ordre correspond ce que Brigitte appelle « des iconicités de diagramme », il s’agit selon Cuxac, d’une rubrique qui regroupe des éléments si disparates qu’il conviendrait ultérieurement de procéder à un classement. Leur seul point commun est qu’ils ne participent à une reproduction-simulation de formes dans l’espace. La personne du point de vue du sujet de l’énonciation se manifeste entre autres par des hochements de tête « oui, oui, oui, » ou bien « non, non, non, » si le contenu du message est négatif.[[19]](#footnote-19) De surcroît, les langues des signes ont encore en commun d’ordre structurel canonique non marqué localisant-localisé, reflétant les contraintes perceptivo-pratiques du déjà-là, du stable, du tout, du contenant, par rapport au cerveau, au déplaçable, à la partie, au contenu[[20]](#footnote-20).

En effet, toutes les langues des signes pratiquées actuellement dans le monde se caractérisent par la coprésence de deux types de signes gestuels mentionnés précédemment : Structures de Grande Iconicité et Signes lexicalisés.[[21]](#footnote-21)

Références Bibliographiques

Séminaires assistés :

* Jean Charconnet « De la théorie de l’énonciation aux opérations énonciatives, Culioli Grize » ; le 02/10 et 08/10.
* Bien Dubui « Les langues en danger » ; le 15/10 et 22/10.
* Brigitte Garcia « Questions et apports des langues des signes aux sciences du langage. L’approche sémiologique ; le 19/11 et 26/11.

Deprez, C. 2008. « Les langues des migrants : l’enquête famille de 1999 » in *Langues et cité bulletin de l’observatoire des pratiques linguistiques*, n°13, PP. 7-9.

Benveniste, E. 1970. « L’appareil formel de l’énonciation ». *In : Langages. L’énonciation*, n°17, pp. 12-18.

Grize, J-B. 1998.  « Logique naturelle, activité de schématisation et concept de représentation ». *Cahiers de praxématique,* n°31, pp.115-125.

Fuchs, C. 1984. « Le sujet dans la théorie énonciative d’Antoine Culioli : Quelques repères ». In DRLAV*. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes : La ronde des sujets*, n°30, pp. 45-53.

La lettre d’Oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, n°294. Septembre-Octobre, 2004, p.30.

La LSF, tous les potentiels d’une langue « article publié le lundi 23 Mars 2009. »

Charles W. & Marvin H.1958. *Minorities in the new world,* Colombia university Press, p.320.

Desloges, P. 1779. *Observations d’un sourd et muet, sur un cours élémentaire d’éducation des sourds et muets.* Paris.

GLOTTOPOL. N°7 janvier 2006. Les langues des signes : recherches sociolinguistiques et linguistiques.

Martinet, A. 1970. *Eléments de linguistique générale.* Paris : Armand Colin.

Saussure, F. 1916. *Cours de linguistique générale.* Lausanne : Payot.

Site :

Sororo. Org.

1. Deprez, C. 2008. « Les langues des migrants : l’enquête famille de 1999 » in *Langues et cité bulletin de l’observatoire des pratiques linguistiques*, n°13, PP. 7-9. [↑](#footnote-ref-1)
2. Benveniste, E. 1970. « L’appareil formel de l’énonciation ». *In : Langages. L’énonciation*, n°17, pp. 12-18. [↑](#footnote-ref-2)
3. Grize, J-B. 1998.  « Logique naturelle, activité de schématisation et concept de représentation ». *Cahiers de praxématique,* n°31, pp.115-125. [↑](#footnote-ref-3)
4. Kurt Schütte, 1977. [↑](#footnote-ref-4)
5. Georges Boole, 1855. [↑](#footnote-ref-5)
6. Synthétiser par Jean Charconnet, lors de son séminaire. [↑](#footnote-ref-6)
7. Fuchs, C. 1984. « Le sujet dans la théorie énonciative d’Antoine Culioli : Quelques repères ». In DRLAV*. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes : La ronde des sujets*, n°30, pp. 45-53. [↑](#footnote-ref-7)
8. Idem, J-B Grize, 1998 : 117 [↑](#footnote-ref-8)
9. La lettre d’Oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, n°294. Septembre-Octobre, 2004, p.30. [↑](#footnote-ref-9)
10. La LSF, tous les potentiels d’une langue « article publié le lundi 23 Mars 2009. » [↑](#footnote-ref-10)
11. Charles W. & Marvin H.1958. *Minorities in the new world,* Colombia university Press, p.320. [↑](#footnote-ref-11)
12. Saussure, F. 1916. *Cours de linguistique générale*. Lausanne : Payot. [↑](#footnote-ref-12)
13. Martinet, A. 1970. *Eléments de linguistique générale.* Paris : Armand colin. [↑](#footnote-ref-13)
14. La LSF, tous les potentiels d’une langue (article publié le lundi 23 Mars 2009). [↑](#footnote-ref-14)
15. Idem, 23 mars 2009. [↑](#footnote-ref-15)
16. Idem, 23mars 2009. [↑](#footnote-ref-16)
17. Cuxac C. 1993. « Iconicité des langues des signes » in *Faits de langues*, n°1mars, pp.47-56. [↑](#footnote-ref-17)
18. Idem, p.50 [↑](#footnote-ref-18)
19. Idem, p.50 [↑](#footnote-ref-19)
20. Idem, p.50 [↑](#footnote-ref-20)
21. GLOTTOPOL. N°7-janvier 2006. Les langues des signes : recherches sociolinguistiques et linguistiques. [↑](#footnote-ref-21)